



## PRESENTATION DE FeCoFi A L'INTENTION DE NOS PARTENAIRES (ACTUELS et FUTURS)

---

En 2008 il y avait 50 ans que l'Association Nationale des Comptables de Belgique (A.N.C.B.) a vu ses premiers statuts publiés au Moniteur belge.

Dans ses premières actions, l'ANCB a défendu la reconnaissance du métier de Comptable afin que celui-ci soit pleinement reconnu et apprécié dans le monde des affaires. Ce ne fut pas tâche facile et les aspirants membres devaient montrer « patte blanche » en présentant un examen de connaissance et de compétence extrêmement sélectif.

Être comptable agréé ANCB était synonyme de qualité et garantissait au porteur de trouver un emploi très rapidement.

Ce résultat atteint, un nouvel objectif fut fixé : obtenir pour les comptables une reconnaissance officielle et une protection de leur profession à l'instar des experts comptables qui avaient obtenu la création de l'IEC en février 1985.

Sous l'impulsion de son Président Jean PHILIPPE, l'ANCB œuvra à la création de l'IPCF qu'elle obtint en 1992. Monsieur PHILIPPE en fut d'ailleurs le premier Président.

Cet objectif essentiel atteint, l'ANCB n'en est pas restée là et n'a cessé de se battre pour aider à l'amélioration de la situation de la profession comptable au sens large, notamment en organisant des séminaires de qualité et, surtout, en préparant les stagiaires de l'IPCF à réussir leurs épreuves d'aptitude en fin de stage.

L'ANCB est également à la base, avec d'autres associations, de l'intégration des fiscalistes en 1999 et ses membres ont participé à la refonte de la loi de base sur les métiers de Comptable et d'Expert-comptable.

En 2005, dans le cadre du rapprochement des trois Instituts IEC, IPCF et IRE, il a été décidé de modifier le nom de l'ANCB qui semblait trop restrictif, limitant son champ d'action aux seuls comptables et d'opter pour le nom de FeCoFi, pour **F**édération des professions **C**omptables et **F**iscales de Belgique.

C'est également à ce moment, dans le même esprit d'unifier les forces et de se présenter ensemble aux pouvoirs publics, que les membres de l'Académie Fiscale et de l'APC-BNL (Association des **P**rofessionnels de la **C**omptabilité des provinces de **B**rabant Wallon, **N**amur et du **L**uxembourg) ont été intégrés au sein de l'ANCB rebaptisée FeCoFi.



FeCoFi - Fédération des professions Comptables et Fiscales

ASBL N° 13.558 - N° d'Entreprise : 0470.272.514

Avenue Louise, 475 - 1050 Bruxelles

## **PRESENTATION DE FeCoFi A L'INTENTION DE NOS PARTENAIRES (ACTUELS et FUTURS)**

---

FeCoFi continue à se battre pour défendre au mieux les intérêts collectifs et individuels de ses membres et de la profession comptable et fiscale par le biais de lobbying et via l'organisation de formations permanentes et de formations spécifiques pour les stagiaires.

Actuellement trois membres de notre conseil d'administration siègent au sein du conseil de l'IPCF.

Après un passage à vide, FeCoFi regroupe ± deux cents membres et nous sommes fiers des tâches accomplies durant ces 50 ans.

Beaucoup de combats restent à mener et la vigilance reste de mise.

Par exemple différents phantasmes européens visent à supprimer l'obligation de tenue d'une comptabilité complète dans les petites entreprises (95% des clients de nos membres) et à publier le bilan BNB. L'intention est proche, dans notre pays composé à 98% d'entreprises répondant aux critères européens des PME, de supprimer le rôle du comptable externe.

Un autre exemple, toujours européen, relève de l'obligation d'informer les autorités répressives d'intention ou de faits et gestes de nos clients au nom de la lutte contre le blanchiment ou le terrorisme.

Plus concrètement, la problématique des délais de dépôt des déclarations de tous types reste d'une actualité brûlante pour l'ensemble de nos membres pour qui mettre en place une organisation saine de leur cabinet relève souvent de l'acrobatie dans le cirque régulier de la gestion des finances.